

*SI 1*

S.I

**COMMENTAIRE DU  
SECRETARIAT INTERNATIONAL  
SUR LE PROJET DE RAPPORT  
ITIE-RDC 2012**

Cher Professeur,

Merci de partager la deuxième version du projet de rapport et félicitations à vous et votre équipe sur le travail qui a conduit à ce rapport. Il est bon de voir que les intervenants auront l'occasion de commenter le rapport avant son approbation par le MSG. Les efforts déployés pour la divulgation de la propriété bénéfique et d'autres renseignements contextuels sont impressionnantes, même si plus de travail est nécessaire. Votre couverture des contrats, les chiffres des exportations, et des paiements sociaux peut être mis en évidence comme une bonne pratique de l'ITIE. Nous sommes ravis de voir les progrès sur ces éléments dans un environnement complexe. Vous trouverez ci-dessous nos commentaires, pour le MSG à considérer dans la finalisation de ce rapport, et ou pour la préparation des futurs rapports.

#### I. Observations générales au

a) Le rapport comprend une approche globale de la définition seuil de matérialité, qui rend le processus de déclaration moins onéreux, tout en capturant des paiements importants. Le rapport fournit également des informations importantes contextuelle en conciliant les chiffres des exportations et fournissant des informations sur les prestations sociales et les contrats pour la première fois. L'effort d'inclure la propriété effective est également une étape importante dans la bonne direction.

- b) Le rapport indique que ce n'est pas un rapport d'audit, mais plutôt un rapport de réconciliation, cependant, il ressemble plus à un rapport d'audit. Il est riche en informations, mais le rapport pourrait être difficile à lire à un citoyen moyen en RDC. Vous pouvez envisager de réorganiser le rapport de manière à présenter les principales conclusions et une analyse du rapport au début, et déplacer les problèmes techniques, tels que la méthodologie, la portée et seuil d'importance vers la fin. Par exemple, le chapitre 7, «Constatations et recommandations», comprend les principales conclusions du rapport et pourrait venir au chapitre 1, "Reprise des Constatations". Ce sera également attirer l'attention sur les recommandations et les besoins d'amélioration.
- c) Le rapport peut se appuyer sur les précédents rapports de l'ITIE pour montrer les tendances, et également augmenter l'utilisation de cartes et de graphiques pour illustrer des questions complexes et de faciliter la lecture pour une personne avec moins de connaissances techniques. Nous, au Secrétariat voyons de plus une grande amélioration dans le rapport la lisibilité et l'attractivité (et donc l'impact) grâce à la conception, la mise en page et le graphisme. Les rapports sont orientées vers une élite instruite, mais le grand public devraient plus être considérés comme une audience importante.

## II. Observations spécifiques

a) La propriété véritable: la section 3.6 à la page 34 pourrait présenter l'analyse des données communiquées à l'annexe 3 et 4, y compris le nombre d'entreprises qui ont fourni les informations pertinentes, le nombre de sociétés pour lesquelles, les propriétaires véritables sont encore inconnues. Le rapport devrait également expliquer l'approche adoptée par le MSG, seuil de matérialité, l'assurance qualité et les leçons apprises et les recommandations pour la divulgation future. Si la RDC était d'établir un registre par exemple, un organisme gouvernemental qui accueillerait un tel registre? Faudrait-il la législation? Il ne est pas clair si ceux-ci étaient les propriétaires que de l'exercice communiquées dans le rapport (2012) ou si ce sont les propriétaires réels par déc 2014. Les informations sont alignés avec ce que la norme recommande, par exemple, identifier + niveau de la propriété. Mais aucune des informations supplémentaires dans le modèle BO modèle comme la nationalité, date de naissance ou le numéro d'identification, adresse résidentielle ou d'un service, les déclarations de PEP, etc. est divulguée. Il serait intéressant de savoir pourquoi. Etait-ce pas demandé? Était-il pas prévu?

b) l'attribution de licence: Les deux sections 3.1.6 à la page 21 et 22 pour les permis attribution et les transferts dans le secteur du pétrole et la section 3.2.6, page 27 et 28 pour l'attribution et le transfert des titres miniers pourrait être expliqué plus loin pour inclure l'évaluation de l'IA de savoir si

(annexe 1 à la page 30 du rapport de supplément pour l'exercice 2011), y compris les dates de livraison des projets achevés. Pour plus d'informations sur cette question, se il vous plaît se référer à la note d'orientation 15 sur notre site. Se il vous plaît laissez-nous savoir si vous avez des questions et avez besoin de conseils pour les futurs rapports.

e) la fiabilité des données: Le rapport a identifié des lacunes dans le processus d'assurance de la qualité, mais n'a pas d'évaluer la mesure dans laquelle ces lacunes ont eu un effet important sur la qualité du rapport (en conformité avec l'exigence 5.3). Cinq sociétés minières qui collectivement payé 2,3% du total des revenus ne ont pas fourni la preuve de paiement ou des modèles de rapports certifiés. L'IA n'a pas évalué dans quelle mesure cet écart a eu un impact significatif sur le rapport. De même, le rapport indique que l'IGF n'a pas fourni une lettre confirmant que son audit était conforme à la norme internationale comme demandé par le MSG. Section 4.3 sur le mandat pour IA stipule que «le rapport de l'Administrateur Indépendant projet devrait: ... c) inclure une évaluation de l'Administrateur indépendant sur l'exhaustivité et la fiabilité des données présentées."

f) Les écarts: Il semble y avoir une confusion entre écarts totaux et écarts nets. Le rapport a révélé des disparités nettes à la page 88 que "les divergences totales". Écarts nets peuvent être trompeuses que le rapport montre clairement que les «paiements négatifs» ne correspondent pas à des paiements «positifs» au cas où. L'affectation des valeurs

positives aux paiements des sociétés et des valeurs négatives pour les recettes publiques semble aussi arbitraire. En principe, les organismes gouvernementaux peuvent fournir plus d'informations que les entreprises, parce que toutes les entreprises opérant dans le pays sont inclus dans le processus de reporting. Par conséquent, les revenus totaux divulgués par le gouvernement "positive" devrait dépasser entreprises divulgation «négative». Un écarts nets globaux doivent donc toujours être positif, en tenant compte des entreprises en dehors de la portée du rapport, comme dans ce cas. Dans le cas où la divulgation entreprises dépasse gouvernement global divulgation, puis l'écart net devrait être négatif et nécessiterait de plus amples explications.

Vous trouverez des commentaires plus spécifiques sur le rapport ci-joint. Nous aimerais avoir l'occasion de fournir des commentaires et de discuter de ces questions avec les membres MSG qu'ils jugent le rapport.